



2 bis, avenue Pierre de Coubertin
38170 Seyssinet-Pariset



18, rue de la Tuilerie
38170 Seyssinet-Pariset

HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Exercice clos le 30 juin 2024

HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS

Société anonyme

RCS : 452 830 664 R.C.S. Grenoble

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels établis selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards)

Exercice clos le 30 juin 2024

Au président,

Opinion avec réserve

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS et en réponse à votre demande dans le cadre de votre communication financière sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, (ci-après les « États financiers annuels ») tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », les États financiers annuels présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS au 30 juin 2024, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Les créances clients de la société HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS figurent à l'actif du bilan au 30 juin 2024 pour un montant de 31 162 K€. Ce total des créances inclut la créance d'un client

pour 16 665K€ (13.887,5K€ HT) dont un montant de 4 644K€ est échu depuis plus d'un an et un montant de 11 700K€ depuis plus de six mois.

Tel que mentionné dans le Paragraphe 1.2.1 « clôture annuelle au 30 juin 2024 - BILAN » de l'annexe, les factures en comptes clients non réglées correspondent à des factures d'acomptes contractuels sur les projets en cours avec ce client, trouvant leur contrepartie en chiffre d'affaires. Cette créance ne fait l'objet d'aucune dépréciation à la clôture de l'exercice.

En l'absence d'éléments mis à notre disposition justifiant la recouvrabilité de cette créance, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si une dépréciation est nécessaire, étant précisé qu'aucune livraison de station n'ayant été réalisée à la date de clôture ni à ce jour, le risque net pour la société correspondrait à la marge déjà reconnue majorée des coûts spécifiques non récupérables, risque que nous n'avons pas été en mesure d'évaluer.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des États financiers annuels du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux États financiers annuels

Il appartient à la direction d'établir des États financiers annuels présentant une image fidèle au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de États financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des États financiers annuels, il incombe, à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces États financiers annuels, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces États financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des États financiers annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les États financiers annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des États financiers annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les États financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les États financiers annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des

lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les États financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des États financiers annuels et évalue si les États financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

Les commissaires aux comptes

Fait le 30 octobre 2024,

Mazars Gourgue

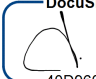
Signé par :

6DFE04C6516C44C...

Bertrand Celse

Associé

BBM & Associés

DocuSigned by:

40D9605575F54D0...

Laurent Cohn

Associé

4 ETATS FINANCIERS IFRS DE LA SOCIETE HRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Bilan En milliers d'euros		2024.06	2023.06
Ecart d'acquisition	4.0	450	450
Immobilisations incorporelles	4.1	5 829	3 284
Immobilisations corporelles	4.2	32 255	27 235
Droits d'utilisation	4.2.4	1 113	1 461
Immobilisations financières	4.4	6 231	6 176
Impôts différés - actif		7 473	4 721
Actif non courant		53 351	43 327
Stocks et en-cours	4.6	1 833	3 816
Créances d'exploitation	4.7	50 355	36 172
Autres actifs courants	4.7	5 764	2 676
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	6 694	30 543
Actif courant		64 645	73 206
Total ACTIF		117 996	116 533
Capital		1 529	1 518
Primes liées au capital		68 195	68 206
Réserves		(8 577)	(4 956)
Résultat net Part du groupe		(10 411)	(4 872)
Autres réserves		169	
Capitaux propres part du groupe		50 905	59 897
Total des capitaux propres		50 905	59 897
Engagements retraite et assimilés	4.9	106	112
Endettement non courant	4.10	21 953	19 346
Dettes sur droit d'utilisation - Non courantes	4.10	821	1 040
Autres passifs non courants	4.11	15	1 374
Passif non courant		22 895	21 872
Provisions courantes	4.9	142	65
Endettement courant	4.10	3 979	1 632
Dettes sur droit d'utilisation - Courantes	4.10	371	486
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 862	17 306
Autres passifs courants		17 843	15 277
Passif courant		44 197	34 765
Total PASSIF		117 996	116 533

Compte de résultat En milliers d'euros		2024.06	2023.06
Chiffre d'affaires	5.1	24 781	30 082
Achats consommés	5.2	(18 511)	(23 190)
Charges externes	5.3	(5 644)	(4 317)
Charges de personnel	5.4	(9 361)	(7 420)
Impôts et taxes	5.5	(159)	(120)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	5.6	(2 678)	(2 561)
Autres produits et charges opérationnels courants	5.7	(1 892)	1 314
Résultat opérationnel courant		(13 464)	(6 212)
Produits opérationnels non courants		12	16
Charges opérationnelles non courantes		(154)	5
Autres produits et charges opérationnels non courants	5.8	(142)	20
Résultat opérationnel		(13 606)	(6 192)
Coût de l'endettement financier brut		(492)	(267)
Coût de l'endettement financier net	5.9	(492)	(267)
Autres produits et charges financiers	5.10	385	274
Résultat financier		(107)	7
Impôts sur les résultats		3 302	1 313
Résultat net des activités poursuivies		(10 411)	(4 872)
Résultat net de l'ensemble		(10 411)	(4 872)
Résultat net (Part du groupe)		(10 411)	(4 872)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite		0	3
Moins-value réalisée sur titres		(948)	
Moins-value latente sur titres		(226)	(2 799)
Impôts différés		251	700
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		(923)	(2 096)
Résultat global		(11 334)	(6 968)

P&L en milliers d'euros	2024.06	2023.06	Variations
Chiffre d'affaires	24 781	30 082	(5 301)
Achats de production	(18 038)	(23 388)	5 351
Variation de stocks	(1 983)	1 696	(3 679)
Marge Brute	4 760	8 390	(3 630)
<i>% MB / CA</i>	<i>19,2%</i>	<i>27,9%</i>	<i>68,5%</i>
Masse salariale économique	(10 968)	(8 536)	(2 432)
Locations (équipement)	(585)	(421)	(164)
Frais de déplacement	(428)	(474)	45
Autres frais généraux	(3 417)	(2 502)	(914)
Impôts et taxes	(159)	(120)	(39)
Autres produits et charges	11	12	(1)
EBITDA	(10 786)	(3 652)	(7 134)
EBITDA Courant	(8 765)	(1 992)	(6 773)
Plan d'attribution d'actions gratuites (IFRS 2)	(2 021)	(1 660)	(361)
<i>% EBITDA / CA</i>	<i>-43,5%</i>	<i>-12,1%</i>	<i>134,6%</i>
Dotations aux amortissements et provisions	(2 672)	(2 561)	(111)
EBIT	(13 458)	(6 212)	(7 245)
<i>% EBIT / CA</i>	<i>-54,3%</i>	<i>-20,7%</i>	<i>136,7%</i>
Produits financiers	386	274	113
Charges financières	(493)	(267)	(227)
Résultat financier	(107)	7	(114)
Produits exceptionnels	6	16	(10)
Charges exceptionnelles	(155)	5	(160)
Résultat exceptionnel	(149)	20	(169)
Impôt sur les bénéfices	3 302	1 313	1 989
Résultat net de l'ensemble	(10 411)	(4 872)	(5 540)
<i>% CA</i>	<i>-42,0%</i>	<i>-16,2%</i>	<i>104,5%</i>

Etat de variation des capitaux propres

Libellé	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Résultat net Part du groupe	Capitaux propres part du groupe
30/06/2022	15 160 851	1 516	68 208	(3 062)	(234)	66 428
Affectation du résultat N-1				(234)	234	
Distribution/ brut versé						
Var. de capital en numéraire et souscrip	21 900	2	(2)			
Résultat					(4 872)	(4 872)
Autres augmentations, diminutions						
Autres éléments du résultat global				(2 099)		(2 099)
Acquisition plan AGA				434		434
Autres				5	(0)	5
30/06/2023	15 182 751	1 518	68 206	(4 956)	(4 872)	59 897
Affectation du résultat N-1				(4 872)	4 872	
Distribution/ brut versé						
Var. de capital en numéraire et souscrip	103 300	10	(10)			
Résultat					(10 411)	(10 411)
Autres augmentations, diminutions						
Autres éléments du résultat global				(881)		(881)
Acquisition plan AGA				2 535		2 535
Autres				(404)	(0)	(404)
30/06/2024	15 286 051	1 529	68 195	(8 577)	(10 411)	50 736

La ligne Autres éléments du résultat global se réfère à la norme IFRS 9 relative aux instruments financiers.

Ils sont constitués principalement de l'évaluation des titres Gaussin et Haffner à la juste valeur.

Autres éléments résultat global (en milliers d'euros)

	IFRS 9
Variation Juste valeur titres Gaussin	(470)
Variation juste valeur titres Haffner	(410)

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Résultat net total	(10 411)	(4 872)
Dotations nettes aux amortis, dépr. et provisions	2 721	1 381
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur	(1 619)	(2 807)
Élimination des plus ou moins-values de cessions d'actifs	203	(14)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	8	(8)
CAF après coût de l'endettement financier	(9 098)	(6 319)
Coût de l'endettement financier	492	267
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	(3 302)	(1 313)
CAF avant coût de l'endettement financier et impôt	(11 909)	(7 365)
Variation du BFR	(4 217)	6 698
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)	(16 126)	(667)
Acquisitions d'immobilisations	(11 845)	(16 246)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(3 276)	(2 282)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(6 584)	(17 914)
Acquisitions autres immobilisations financières	(56)	(35)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	(1 929)	3 985
Cessions d'immobilisations	6	16
Réduction des autres immobilisations financières	1	1
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)	(11 839)	(16 229)
Variation nette des emprunts	4 111	12 769
Dont remboursements des droits d'utilisation (IFRS16)	(508)	(449)
Variation nette des concours bancaires	3	0
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)	4 115	12 769
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	(23 850)	(4 126)
Trésorerie : ouverture	30 543	34 669
Trésorerie : clôture	6 694	30 543

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du Résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation. La trésorerie et équivalents, à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux, comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants

Notes annexes aux états financiers établis en normes IFRS

Note 1 : Présentation générale de la société

1.1 Présentation générale

Créé en 2004, Hydrogen Refueling Solutions (HRS), est l'un des leaders mondiaux des stations de ravitaillement en hydrogène de grande capacité. HRS propose une gamme complète et unique de stations modulaires et évolutives, allant de 200 kg/jour jusqu'à 4 tonnes/jour.

Pure Player de la conception jusqu'à la mise en service des stations, HRS dispose d'un outil de production industrielle de dernière génération, permettant d'assembler jusqu'à 180 stations par an, avec des délais de fabrication de 6 à 12 semaines. Ce site industriel intègre une zone d'essais, unique en Europe, permettant de tester et éprouver la gamme de stations et développer les futurs produits et solutions adressés au marché de la mobilité hydrogène.

HRS adopte une approche agnostique quant à la source de l'hydrogène, permettant l'utilisation de tout type d'hydrogène (vert, bleu, gris, etc.). Nos stations sont compatibles avec toutes les solutions de production d'hydrogène et indépendantes des fabricants d'électrolyseurs. Cette flexibilité permet aux clients de choisir le fournisseur d'hydrogène selon leurs besoins en termes de coût, disponibilité et empreinte carbone.

HRS propose également une offre complète de service incluant la maintenance avec astreinte 24/7/365. À ce titre, les performances des stations installées en Europe et dans le monde sont suivies en temps réel de la salle de contrôle (« control room ») de pointe.

HRS disposera d'ici décembre 2024 d'un parc installé de stations de grande capacité parmi les plus importants du marché avec 23 stations de 200 kg/jour et 4 stations de 1 tonne/jour. Toutes les bornes des stations sont bi-pression et équipées de pistolets 350 bars, 350 HF, et 700 bars, répondant ainsi à l'ensemble des usages de la mobilité hydrogène.

HRS se distingue par sa discipline économique rigoureuse, offrant une solidité financière pérenne tout en continuant à allouer des ressources substantielles à la R&D, assurant ainsi sa position à la pointe de l'innovation.

1.2 Evènements marquants

HRS leader européen des stations hydrogène

Durant l'exercice 2023/2024, HRS a installé et mise en route les sites en région parisienne de Bercy pour Hype, de Buc pour les grands évènements sportifs de l'été 2024 de Paris, de Charade (Auvergne-Rhône-Alpes) pour GCK et 3 sites pour Plug Power en France et en Angleterre. HRS va inaugurer en octobre sa première station en Arabie Saoudite, installée en août, pour ravitailler une flotte de bus et des véhicules légers, et répondre aux enjeux de notre client.

La société a notamment accompagné GCK pour le ravitaillement des autocars rétrofités avec des réservoirs de 700 bar de grande capacité (20 kg), opérés pour les grands évènements sportifs de l'été 2024 de Paris. Cela démontre la capacité et le professionnalisme des équipes pour adapter les protocoles de remplissages aux nouveaux véhicules et la capacité de la station HRS14 à répondre à

des usages très différents (taxis, bus, camions, 350 et 700 bar) et installer la station sur un terrain temporaire en quelques semaines tout en respectant les règles de sécurité. Les équipes de SAV ont pris le relais pour assurer un usage continu et un haut niveau de disponibilité.

Nouveau site de production HRS pleinement opérationnel

Le nouveau site de production de 14 300 m² situé à Champagnier est totalement opérationnel depuis l'automne 2023. Il permet de porter la capacité de production annuelle d'**HRS** à au moins 180 stations. La zone d'essai est également opérationnelle avec une station HRS14 et une station HRS40 (1 tonne/jour) en phase de test opérationnel. Elle a été financée par financement bancaire de 3,1 M€ pour sa zone de tests de stations de ravitaillement en hydrogène, soutenu par la BPI et SOMUDIMEC, avec la participation de BNP Paribas, Crédit Coopératif, LCL et SG Auvergne-Rhône-Alpes.

Début des contrats de maintenance

HRS a démarré des contrats de maintenance sur 100% de sa base en opération. Ces revenus récurrents permettront un apport de chiffre d'affaires significatif à moyen terme et contribuent déjà à hauteur de 0,5 M€ au chiffre d'affaires 2023/2024.

Avenant à l'accord-cadre avec pHYnix

Le 20 juin 2024, HRS a annoncé un avenant à l'accord-cadre avec pHYnix pour la livraison de 6 stations d'ici fin 2027, d'une valeur totale de 12,5 M€. Le nouvel échéancier de paiements s'étend de juin 2024 à décembre 2027. Deux stations HRS40 initialement commandées ont été annulées, mais ont été depuis redirigées et adaptées aux demandes spécifiques vers d'autres commandes.

Soutien de la BPI avec une aide de 1,35 M€ pour l'innovation et le développement à l'international

Le 29 avril 2024, **HRS** a annoncé l'obtention d'un financement de 1,35 M€ de Bpifrance pour accélérer son expansion internationale et intensifier ses activités de R&D, notamment dans le domaine des stations de grande capacité. Des avancées clés dans le développement des solutions pour la mobilité lourde et le transfert rapide de grande masse d'hydrogène (40-50kg) à haute pression (700 bar) ont été validées.

1.2.1 Clôture annuelle au 30 juin 2024

EBITDA 2023/2024 EN LIGNE AVEC LE S1 DANS UN CONTEXTE DE FIN DU CYCLE D'INVESTISSEMENT

HRS a connu un exercice intense marqué par un deuxième semestre d'importante activité opérationnelle et commerciale, tout en conservant une structure de coûts quasi inchangée par rapport aux 6 premiers mois de l'année. Le chiffre d'affaires annuel 2023/2024 ressort à 24,8 M€, en baisse de 17,6% par rapport à l'exercice précédent, dont 21,9 M€ pour les Stations hydrogène avec :

- 13,2 M€ issus 7 nouvelles stations commandées sur la période en Europe, dont 2 dans le cadre de l'accord avec Plug Power, 4 stations de clients existants (dont GCK, Hymplusion et SEVEN) et 1 station pour l'Arabie Saoudite ;
- 10,3 M€ issus des stations en production ou déploiement, signées sur les exercices précédents ;
- 0,5 M€ issus des premiers contrats de maintenance ;
- -2,1 M€ lié à l'impact négatif de l'annulation de 2 stations HRS40 (voir ci-dessous).

En parallèle, l'activité historique de Tuyauterie industrielle, complémentaire dans la formation et le développement de compétences clés des stations hydrogène, a contribué à hauteur de 2,9 M€.

La performance annuelle aurait pu être meilleure grâce à la concrétisation attendue de nouvelles commandes liées à des projets importants toujours en phase finale de négociation sur lesquels HRS est bien positionné. Cela aurait également dû compenser l'impact des renégociations avec 2 clients (voir communiqué du 25 juillet 2024), mais les décisions d'appels d'offres ont été décalées de quelques mois. Avec tous ses autres clients, principalement des grands comptes, l'avancement de projets importants a été conforme au calendrier prévu.

Comme sur l'exercice précédent, la marge brute 2023/2024 est non normative à 19,2% (vs 27,9% sur 2022/2023) en raison de l'impact du développement des premières stations HRS40 (1 tonne/jour). La marge brute s'améliorera mécaniquement grâce à l'effet d'apprentissage sur les coûts de production et l'augmentation des volumes de ventes des stations HRS40.

L'EBITDA courant 2023/2024 s'établit à -8,8 M€, et, comme annoncé fin juillet 2024, il reflète une deuxième partie d'exercice quasi symétrique à la première, marquée notamment par la finalisation des investissements de R&D sur la zone de tests et sur la station de grande capacité HRS40.

HRS a su maintenir la progression maîtrisée de ses charges durant cette phase d'investissement pour l'avenir, tout en anticipant la forte croissance du chiffre d'affaires à venir. En effet, les charges opérationnelles augmentent de seulement 1,4 M€. Elles intègrent des achats en baisse de 5,3 M€ et des charges externes en progression à 4,6 M€ (+1,6 M€), notamment lié aux frais de prestations de services dans le domaine de la R&D et aux efforts de vente et marketing qui ont permis le renforcement du pipeline commercial. Les charges de personnel en hausse de 4,1 M€ ressortent à 11,0 M€, reflétant la finalisation du plan de structuration humaine de HRS (+31 ETP par rapport au 30 juin 2023), notamment sur la R&D, les fonctions supports et la maintenance, permettant de capter la croissance attendue du secteur, qui aurait pu se concrétiser dès cet exercice.

Après l'impact non-cash de -2,0 M€ du Plan d'attribution d'actions gratuites à tous les salariés annoncé lors de l'introduction en bourse de HRS, et les dotations nettes aux amortissements et provisions de 2,7 M€, le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à -13,5 M€.

Le résultat net de l'année fiscale 2023/2024 s'établit donc à -10,4 M€, en baisse de 5,5 M€ par rapport à l'exercice précédent.

ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE : REFLET DES FORTS INVESTISSEMENTS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

Les flux de trésorerie opérationnels ressortent à -16,1 M€ au 30 juin 2024, constitués d'une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt de -11,9 M€, lié au résultat de la période, ainsi que d'une augmentation du BFR de 4,2 M€, liée principalement à l'augmentation des créances clients.

En parallèle, les flux d'investissement se sont élevés à -11,8 M€, liés principalement à la fin du développement de l'outil industriel et du nouveau siège social de l'entreprise, notamment la zone d'essais unique en Europe du nouveau site de production et aux efforts R&D à hauteur de 7,7 M€. Les flux financiers ressortent à 4,1 M€ du fait principalement de la souscription de 7,4 M€ de nouveaux emprunts, dédiés au financement de l'outil industriel face à 2,8 M€ de remboursement d'emprunts sur la période.

HRS dispose ainsi d'une trésorerie (et équivalents) brute de 6,7 M€ au 30 juin 2024, contre 30,5 M€ au 30 juin 2023. Cependant, ce point bas ponctuel ne reflète pas la réalité financière de l'entreprise. En effet, HRS possède un poste d'encours clients important, avec 32 M€ de créances à encaisser, dont un tiers environ doivent être réglés par nos clients sur l'exercice en cours, ainsi que 19 M€ de factures à établir (FAE), qui représentent des revenus futurs qui viendront renforcer notre trésorerie dont une partie aussi sera réglée sur l'exercice en cours au fur et à mesure de l'avancement des chantiers d'installation des stations.

Cette situation, bien qu'elle affecte temporairement nos liquidités, témoigne également de la forte résilience de HRS, avec sa capacité éprouvée à supporter un BFR important au cours de son ambitieux cycle d'investissements, aujourd'hui achevé. En général, les livraisons des stations sont effectuées une fois les paiements réglés à hauteur de 80-90% du prix des stations, contribuant à renforcer encore la situation financière.

Pour améliorer sa trésorerie, HRS pourra également compter sur la nette baisse attendue des CAPEX industriels et l'optimisation des dépenses de R&D, notamment externalisée, maintenant que l'outil industriel et la zone d'essai sont pleinement opérationnels. De plus le Groupe a démontré sa capacité à mobiliser des ressources financières, auprès de partenaires financiers, y compris auprès de son actionnaire majoritaire à travers une convention de trésorerie.

Ces démarches démontrent l'engagement d'HRS à assurer la gestion efficace de ses créances clients tout en préservant des relations solides avec ses partenaires commerciaux.

BILAN

La structure financière au 30 juin 2024 présente un total d'actifs d'environ 118 millions d'euros. Cette structure reflète une augmentation des investissements (capex) ayant un impact direct sur les immobilisations, avec un enjeu important lié à la gestion des créances clients.

Concernant l'Actif au bilan, les actifs non courants passent de 43,3 M€ en 2023 à 53,4 M€ en 2024, principalement en raison de l'augmentation des actifs corporels (de 27,2 M€ à 32,3 M€), ce qui est attribué à la fin du cycle d'investissement (capex) pour un nouveau site industriel et une zone de test à la pointe de la technologie.

En ligne avec la communication lors des résultats semestriels fin avril 2024, les créances clients augmentent pour atteindre 50,3 M€ en 2024 contre 36,2 M€ en 2023. Cela reflète une facturation future et des montants à encaisser : 19 M€ en factures à émettre et 32,4 M€ à encaisser.

Sur le compte Clients et comptes rattachés de 50,3 M€, environ 25 M€ concernent deux clients spécifiques comme déjà annoncés le 30 avril 2024. S'agissant du premier client, HRS a communiqué le 20 juin 2024, en annonçant la signature d'un avenant à l'accord-cadre avec pHYnix pour la livraison de 6 stations d'ici fin 2027, d'une valeur totale de 12,5 M€. Pour le second client, la démarche de renégociation qui a pour objet de faciliter la gestion de trésorerie de ce client se poursuit comme annoncé lors des résultats semestriels. Il est important de souligner que pour sa part, HRS a respecté ses obligations contractuelles. Ainsi, conformément aux dispositions de l'accord-cadre signé avec ce client, HRS a notamment déjà procédé à la commande des composants nécessaires à la fabrication des stations hydrogène faisant l'objet de l'accord-cadre et a débuté leur assemblage, mais n'a effectué aucune livraison de stations dans l'attente des paiements dus. En l'absence d'éléments factuels laissant à penser que ces créances pourraient devenir irrécouvrables, HRS a décidé de ne pas déprécier les créances de ce client. En tout état de cause, l'impact sur les états financier serait limité à la marge constatée sur les contrats avec ce client.

Concernant le Passif au bilan, les dettes non courantes augmentent légèrement, avec les emprunts à long terme qui passent de 19,3 M€ à 21,9 M€. Par ailleurs, les fonds propres diminuent de 59,9 M€ à 50,8 M€ en lien le résultat net de l'exercice.

PIPELINE COMMERCIAL DE 343 M€ MULTIPLIÉ PAR 2,9 EN 12 MOIS, AVEC DES CYCLES DE DÉCISIONS QUI S'ALLONGENT

Le pipeline commercial de HRS s'est nettement renforcé au cours de l'exercice 2023/2024, sous l'impulsion de nombreux projets amorcés. Il est composé de commandes potentielles et de projets identifiés, comprenant 170 stations en sélection « shortlist » ou négociation finale sur des appels d'offres européens toujours actifs pouvant représenter un chiffre d'affaires potentiel de 343 M€ avec des livraisons sur la période 2024-2030, nécessitant naturellement des phases préparatoires approfondies.

Le montant de 343 M€ au 25 juillet 2024, mis à jour semestriellement, comprend principalement les projets portés par de grands comptes en Europe. La société envisage de faire croître ce pipeline notamment avec une prospection active dans les nouvelles zones adressées hors Europe.

En effet, la dynamique mondiale visant à décarboner la mobilité lourde à travers divers leviers, dont l'hydrogène, implique nécessairement l'essor d'une infrastructure mondiale. En conséquence, l'Europe se dote aujourd'hui de projets ambitieux de transports transnationaux d'hydrogène, tels que MosaHYc (France-Allemagne-Luxembourg) ou BarMar-H2Med (France-Espagne), afin d'alimenter la demande exponentielle en hydrogène vert.

De plus, le rapport "Hydrogen Insights 2024" confirme des opportunités majeures pour HRS dans le secteur de l'hydrogène. Les investissements mondiaux devraient atteindre 680 milliards USD d'ici 2030, avec 68 milliards USD spécifiquement dédiés aux infrastructures de ravitaillement en hydrogène.

HRS est idéalement positionnée pour capter une part significative de ce marché, en particulier dans des régions clés telles que l'Europe, les États-Unis et le Moyen-Orient.

En Europe, l'expansion soutenue par des réglementations telles que l'AFIR et la mise en place d'au moins 650 stations de grande capacité pour les véhicules lourds confèrent à HRS une longueur d'avance.

Aux États-Unis, la création de HRS-USA nous permet de saisir les opportunités d'un marché en forte croissance, stimulée par des incitations fédérales.

Par ailleurs, l'inauguration de notre première station au Moyen-Orient renforce notre présence dans cette région stratégique.

Avec nos 160 collaborateurs et notre site de production unique de 14 300 m², nous poursuivons notre développement mondial en tant que pure player des infrastructures de ravitaillement en hydrogène.

AMBITION ANNUELLE : REBOND DE LA CROISSANCE ATTENDU ENTRE 20% ET 60% POUR ATTEINDRE UN CHIFFRE D'AFFAIRES COMPRIS ENTRE 30 M€ ET 40 M€

Dans un contexte d'allongement conjoncturel des cycles de décision lié à l'augmentation de la taille des projets et des financements associés, HRS vise un rebond de son chiffre d'affaires 2024/2025 attendu entre 30 M€ et 40 M€ ce qui représente une croissance de 20% à 60% par rapport à 2023/2024.

HRS pourra s'appuyer sur son carnet de commandes qui atteint 47 M€ au 30 juin 2024, incluant l'avancement restant à réaliser sur les stations hydrogène en cours de production pour un montant de 19 M€, qui devrait être majoritairement converti en chiffre d'affaires lors de l'exercice 2024/2025. Aussi, depuis la clôture de l'exercice, HRS a enregistré de nouvelles commandes pour 2 stations HRS14 de la part d'Element 2 au Royaume-Uni et d'un industriel italien.

HRS maintient son ambition d'atteindre un chiffre d'affaires de 85 M€ avec un horizon de temps à confirmer, en s'appuyant sur le potentiel de son pipeline, tout en visant une rentabilité significative avec une marge d'EBIT positive dès 2026.

HRS continue de porter un projet ambitieux avec un ancrage industriel important, une base de stations installées inégalée sur les capacités supérieures à 200 kg/jour, une structure financière solide et le soutien de nombreux partenaires commerciaux. Son développement s'appuie sur une expertise unique en Europe où les mesures concrètes en faveur de la décarbonation des usages vont permettre d'imposer les infrastructures de mobilité hydrogène comme un élément clé de la transition écologique.

ACCÉLÉRATION DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL À L'INTERNATIONAL VERS DES ZONES À FORT POTENTIEL

HRS poursuit en parallèle le développement commercial vers des zones internationales à forte attractivité qui constitueraient de nouveaux relais de croissance pour le pipeline commercial :

- Au Moyen-Orient, HRS a confirmé lors de la COP28 le fort potentiel de ce marché en termes de mobilité hydrogène. Le 18 juin 2024, HRS a annoncé la première commande d'une station hydrogène HRS14 destinée à un développeur de projets en Arabie Saoudite. Cette station est aujourd'hui opérationnelle et ravitaillera une flotte de 20 bus et véhicules légers. Cette première vente en dehors de l'Europe, avec des opportunités économiques importantes, marque une étape décisive dans la stratégie de HRS de se développer dans les régions à fort potentiel comme le Moyen-Orient ;
- L'Amérique du Nord reste une cible prioritaire de développement commercial : Selon une étude publiée par Fuel Cell and Hydrogen Energy Association (FCHEA)[3], et intitulée "Road Map to a US Hydrogen Economy Full Report", le marché américain de la mobilité hydrogène est attendu en forte croissance, avec une projection de 4 300 stations spécifiquement pour les besoins des véhicules lourds (Heavy Duty Vehicules), alors que le pays ne disposerait à ce jour que de 68 stations. Selon ce même rapport, d'ici 2030, il est projeté la vente de 1,2 million de FCEVs[4] aux USA. Enfin, la Californie a fixé des objectifs ambitieux visant à créer un réseau

de 1 000 stations d'hydrogène d'ici 2030 et vient d'annoncer la création du 1er hub hydrogène pour les États-Unis. Avec le soutien financier récent de BPI France[5] pour un montant global de 1,3 M€, HRS a pour ambition d'ouvrir une filiale aux États-Unis en 2024, où le soutien politique est important en faveur du développement de l'hydrogène, avec plus de 50 Mrd\$ de plans annoncés ;

- En Chine, HRS poursuit ses études du marché, des fournisseurs et ses contacts locaux afin d'estimer le potentiel local de développement avant d'engager possiblement des ressources supplémentaires ;
- En Asie-Pacifique, avec le recrutement d'un business developer pour adresser la zone où plus de 20 projets de stations ont déjà été identifiés et nous participons à des appels d'offres.

Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 17 novembre 2022, a procédé aux plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ci-dessous au profit de membres du personnel salarié de la Société :

Plans AGA 2023/4 : en date du 27 juillet 2023 : 57.000 actions ordinaires de la Société

Plans AGA 2023/5 : en date du 27 juillet 2023 : 10.000 actions ordinaires de la Société

Plans AGA 2024/1 : en date du 24 janvier 2024 : 39.600 actions ordinaires de la Société

1.2.2. Evènements postérieurs à la clôture

1.2.2.1 CONTRAT DE PARTENARIAT STRATÉGIQUE POUR L'ACTIVITÉ DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE ENTRE HRS ET ECM TECHNOLOGIES

Grenoble, le 29 juillet 2024 - HRS, concepteur et fabricant français, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène, a conclu un contrat-cadre exclusif de prestations de façonnage de tuyauteries complexes pour le compte d'ECM Technologies, leader mondial en conception et fabrication d'équipements de traitement thermique. Ce partenariat représente un contrat de plusieurs millions d'euros pour HRS sur les cinq prochaines années, reflétant l'engagement mutuel des deux entreprises à fournir des solutions de haute qualité et à innover dans le domaine de la tuyauterie industrielle.

ECM TECHNOLOGIES, société familiale basée à Grenoble, conçoit et fabrique des solutions de traitement thermique bas carbone pour la transformation des matériaux et la maîtrise de procédés industriels complexes. Les équipements d'ECM répondent aux besoins de nombreux secteurs industriels, et en particulier : de l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, les énergies (le photovoltaïque, l'hydrogène, le nucléaire...), le médical ou encore l'élaboration de matériaux. Les solutions d'ECM contribuent à une industrie française performante, souveraine et durable.

Selon les termes du contrat, ECM Technologies confiera à HRS, selon ses besoins, la réalisation en façonnage de pièces de tuyauterie pour ses solutions de fours photovoltaïques à haute technicité, garantissant ainsi un niveau élevé de qualité et de réactivité pour toutes ses productions.

Ce contrat s'inscrit dans la volonté de HRS de développer son activité complémentaire de tuyauterie industrielle, qui permet de développer des compétences cruciales dans la fabrication de stations hydrogène. Cette expertise historique renforce la capacité du Groupe à offrir des solutions intégrées et de haute qualité, contribuant ainsi à la croissance et à la diversification de son portefeuille d'activités.

1.2.2.2 HRS OBTIENT LA CERTIFICATION « GREAT PLACE TO WORK® » RECONNAISSANT SES ENGAGEMENTS RSE

Grenoble, le 5 septembre 2024 - HRS, concepteur et fabricant français, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène, obtient la certification « Great Place to Work® », avec une perception positive globale de ses collaborateurs de 85%.

Lancé en 1981, le label « Great Place to Work® » vient reconnaître et valoriser les efforts des entreprises qui assurent le maintien d'un cadre de travail de qualité à travers le renforcement des valeurs d'entreprise, telle la confiance entre les collaborateurs d'une part et le chef d'entreprise d'autre part. Ce label constitue le plus haut niveau de reconnaissance de la qualité de vie au travail et des conditions de travail d'une entreprise.

Cette distinction met en lumière les efforts du management de HRS pour offrir à chaque collaborateur un lieu de travail épanouissant. En effet, depuis de nombreuses années, HRS accorde une importance de premier plan aux enjeux de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), avec comme pierre angulaire, le bien-être de ses collaborateurs.

1.2.2.3 HRS ÉLARGIT SA BASE INSTALLÉE AVEC 7 NOUVELLES STATIONS HYDROGÈNE EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL EN 3 MOIS

Grenoble, le 9 septembre 2024 - HRS, concepteur et fabricant français, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène, continue d'étendre sa base installée avec l'installation de 7 nouvelles stations hydrogène en France et à l'étranger, dont la première HRS40 de grande capacité. Le parc installé par HRS atteint 22 stations de dernière génération dans le monde à fin septembre 2024, renforçant ainsi sa position de leader sur le marché de la mobilité hydrogène.

Ce parc de station de 200 kg/jour et 1 tonne/jour, unique en Europe, d'une capacité de distribution totale de plus de 5 tonnes/jour, permet de répondre aux besoins actuels et futurs du marché de la mobilité décarbonée (voitures, véhicules utilitaires légers, bus, autocars, camions, bennes à ordures ménagères, chariots élévateurs...), grâce à son haut niveau de disponibilité.

HRS a installé 7 nouvelles stations en 3 mois, soit en moyenne une station toutes les 2 semaines. D'ici la fin de l'année 2024, HRS prévoit le déploiement de 5 nouvelles stations pour atteindre un parc de 27 stations de dernière génération au 31 décembre 2024. Les contrats de maintenance associés représentent des revenus récurrents pour HRS qui seront significatifs à moyen terme.

À ce jour, les stations en service ont permis de distribuer plus de 71,6 tonnes d'hydrogène et de ravitailler plus de 103 700 véhicules.

DE L'EUROPE À L'ARABIE SAOUDITE : HRS IMPLANTE 7 NOUVELLES STATIONS

Une première station 1 tonne/jour installée sur la zone d'essais de Champagner

Sur son site industriel proche de Grenoble, HRS a installé la première station HRS40, avec une capacité de distribution d'une tonne par jour. Cette station, première de série, marque une étape importante dans le développement de stations de grande capacité conçues par HRS. Son intégration au sein du centre de tests HRS permet à l'entreprise de réaliser ses tests en conditions réelles au cœur de sa démarche d'innovation et d'amélioration continue pour installer dans les prochains semestres des stations jusqu'à 4 tonnes/jour.

Une première station installée hors d'Europe en Arabie Saoudite

HRS a procédé à l'installation de la station HRS14 au cours de l'été 2024, visant à ravitailler une flotte prévisionnelle de 20 bus et des véhicules légers. Cette première station vendue hors de l'Europe représente une réalisation majeure dans la stratégie de HRS dans son développement à l'international sur les zones à fort potentiel, en particulier au Moyen-Orient avec de nombreuses opportunités commerciales identifiées dans la région.

Une station transportable pour GCK pour les événements sportifs de l'été 2024

À Buc (Yvelines), en Île-de-France, une station modulable HRS14 (200 kg/jour) a été installée par HRS pour GCK Energy pour les événements sportifs de l'été 2024 à Paris. Cette version transportable a permis le ravitaillement de la flotte d'autocars rétrofités et de bus de B.E. Green, en partenariat avec Toyota Motor Corporation. Au total, ce sont près de 1 000 pleins qui ont été effectués sur la période estivale et plus de 3,2 tonnes d'hydrogène distribué.

Deux stations à Dunkerque (Nord-Pas-de-Calais) pour SPAC

À Dunkerque, HRS réalise une des plus importantes installations de stations de grande capacité en France, capables de délivrer jusqu'à 500 kg d'hydrogène par jour. Ce projet, intitulé SHYMED (Solution Hydrogène pour la Mobilité Électrique du Dunkerquois), est porté par Hynamics, la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Caisse des Dépôts et Consignations, avec SPAC (Groupe Colas) comme maître d'œuvre. Les 2 stations HRS alimenteront en hydrogène renouvelable jusqu'à dix bus, ainsi que les véhicules de collecte de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Deux nouvelles stations hydrogène spécifiques pour Plug Power en Espagne

Dans le cadre du partenariat qui lie les deux sociétés, HRS vient d'installer les 5ème et 6ème stations pour Plug Power sur des sites logistiques. Elles viennent alimenter en hydrogène des flottes de chariots élévateurs équipés de la solution de pile à combustible de Plug Power.

5 NOUVELLES STATIONS IMPLANTÉES AVANT FIN 2024

D'ici la fin de l'année 2024, HRS prévoit l'installation de 5 nouvelles stations dont 3 stations HRS40, avec une capacité de compression d'1 tonne/jour, les premières sur des sites clients, renforçant ainsi sa position de leader dans le secteur.

En effet, les équipes HRS installeront les stations HRS40 à Lyon Saint-Exupéry (69) et Malataverne (26) pour Hymplulsion dans le cadre du projet Zero Emission Valley, et à Saint-Sulpice (81) pour Seven. Enfin, une station HRS14 sera installée pour Hymplulsion à Aubenas (07) et

une station à Lorient (56) pour HyGO (société constituée d'ENGIE Solutions et de la SEM 56 énergies). Cette dernière assurera le ravitaillement simultané d'une large flotte de 19 bus, une première en France.

Grâce à sa conception modulaire innovante, HRS continue de répondre rapidement aux besoins croissants de ses clients, participant activement à la transition énergétique par sa contribution à la création d'écosystèmes hydrogène.

1.2.2.4 HRS LANCE SON EXPANSION EN ITALIE AVEC UNE PREMIERE COMMANDE D'UNE STATION DE RAVITAILLEMENT HYDROGENE

Grenoble, le 11 septembre 2024 - HRS, concepteur et fabricant français, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène, annonce avoir reçu une commande pour la fourniture et l'installation d'une station hydrogène HRS14 en Italie à destination d'un acteur industriel.

La station bi-pression sera installée d'ici fin 2025 sur le site du client et ravitaillera tous types de véhicules fonctionnant à l'hydrogène, qu'il s'agisse de voitures particulières, de camions, de bus, ou même de véhicules industriels, répondant ainsi à une grande variété de besoins en matière de mobilité décarbonée.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des programmes de soutien à la transition énergétique, tant européen qu'italien, visant le déploiement rapide des infrastructures hydrogène. Il est soumis à l'obtention de subventions qui seront confirmées d'ici fin novembre 2024, date à laquelle le programme pourra débuter.

Pour atteindre les objectifs de l'Union européenne en matière de décarbonation des transports, l'Italie entend investir 230M€ dans le déploiement des stations hydrogène pour les transports routiers. Au moins 40 stations de ravitaillement hydrogène seront ainsi développées le long des axes majeurs et à proximité des ports et terminaux logistiques à l'horizon 2026.

Cette commande marque un premier succès pour HRS en Italie et confirme la capacité de la société à déployer son expertise technologique à travers l'Europe et dans le monde entier. L'Italie fait en effet partie des marchés européens à fort potentiel, ciblé commercialement par HRS, notamment au travers d'un travail de terrain avec son partenaire Simplifhy.

1.2.2.5 HRS ET ELEMENT 2 UNISSENT LEURS FORCES POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ HYDROGÈNE AU ROYAUME-UNI

Grenoble, le 30 septembre 2024 - HRS, concepteur et fabricant français, leader européen des stations de ravitaillement en hydrogène, annonce une nouvelle commande au Royaume-Uni avec la fourniture et l'installation d'une station hydrogène HRS14[1] pour Element 2, un acteur clé du secteur. Cette collaboration soutiendra la transition énergétique de la mobilité britannique en contribuant à la décarbonisation des transports à travers des solutions hydrogène.

Fondée en 2020, Element 2 développe le premier réseau national de stations de ravitaillement en hydrogène à grande échelle au Royaume-Uni et en Irlande. Cette infrastructure vise à répondre à la demande croissante des opérateurs de flottes commerciales (bus, poids lourds, véhicules utilitaires) ainsi qu'aux besoins des particuliers et entreprises, pour faciliter la transition vers des mobilités zéro émission.

Dans ce cadre, HRS fournira une station de dernière génération HRS14 d'une capacité de 14kg/heure, qui sera installée à Darlington, à l'aéroport international de Teesside. Au cœur de ce projet soutenu par une subvention d'Innovate UK[2], la station bi-pression alimentée en hydrogène vert ravitaillera à la fois des fourgonnettes commerciales, des voitures et de véhicules de soutien aéroportuaires, dans le cadre d'une série d'essais de longue durée.

Element 2 collabore avec HRS, partenaire de choix, pour ses équipements de stations de ravitaillement en hydrogène de classe mondiale, grâce à ses services et solutions performantes qui optimisent l'efficacité opérationnelle. Après deux stations fournies pour des usages logistiques au Royaume-Uni, il s'agit de la 3ème station HRS sur ce territoire.

Cette commande confirme le succès Européen des stations HRS, marqué par cette première collaboration avec un acteur majeur britannique. Le Royaume-Uni constitue un des moteurs européens de l'expansion de l'hydrogène à travers sa stratégie ambitieuse qui vise à installer 10 GW de production d'hydrogène d'ici à 2030 ainsi qu'un large réseau de stations de ravitaillement.

Dans ce cadre, cette première collaboration ouvre la voie à de prochains développements conjoints visant à accélérer la décarbonation des transports au Royaume-Uni.

1.2.2.6 Attributions gratuites d'actions

Le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 17 novembre 2022, a procédé aux plans d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société ci-dessous au profit de membres du personnel salarié de la Société :

Plans AGA 2024/2 : en date du 25 juillet 2024 : 77.800 actions ordinaires de la Société
Plans AGA 2024/3 : en date du 25 juillet 2024 : 10.000 actions ordinaires de la Société

Note 2 : Base de préparation

2.1 Bases de préparation des comptes IFRS

Les présents comptes ont été établis sur la base des comptes individuels au 30 juin 2024 et sont établis

conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et interprétées par l'IFRS Interpretations Committee et le Standard Interpretations Committee, au 30 juin 2024.

Bien que ne répondant pas aux conditions d'application du règlement n°1606/2002, du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, la Société a choisi de fournir, sur une base volontaire, une information financière préparée selon le référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne.

2.2 Base d'évaluation

Les comptes IFRS de la Société ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs conformément aux dispositions édictées par les normes IFRS :

- L'évaluation des frais de développement des stations à hydrogène, activés au regard des avantages économiques futurs attendus
- L'évaluation des provisions pour engagements de retraites
- L'activation des impôts différés au titre des déficits reportables

- Les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation
- L'évaluation en juste valeur des titres de participation non consolidés

Note 3 : Principes et méthodes comptables

3.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des états financiers annuels IFRS sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : https://ec.europa.eu/commission/index_fr.

Les nouvelles normes, amendements et interprétations suivants d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif dans les comptes :

- Amendement à IAS 1 relatif aux informations à fournir sur les principes et méthodes comptables significatives,
- Amendement à IAS 8 relatif aux estimations comptables,
- Amendement à IAS 12 relatif à des actifs et passifs résultant d'une même transaction.

3.2 Base de préparation

Les comptes sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

3.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et de passifs à la clôture ainsi que sur les éléments de résultats des exercices présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue.

Les principales estimations concernent :

- L'évaluation des frais de développement des stations à hydrogène, activés au regard des avantages économiques futurs attendus ;
- L'évaluation des provisions pour engagements de retraites ;
- L'activation des impôts différés au titre des déficits reportables ;
- Les contrats de location : détermination des principales hypothèses, notamment durée de location et taux d'actualisation.
- Le crédit d'impôt innovation
- Les créances clients et autres actifs courants : appréciation de leur recouvrabilité et évaluation de la dépréciation

- La continuité d’exploitation

Concernant le principe de continuité de l’exploitation tel que défini selon l’article L123-20 du Code de Commerce, son évaluation pour HRS, au 30 juin 2024, est fondée sur plusieurs facteurs positifs qui viennent contrebalancer la réduction ponctuelle de la trésorerie apparente.

HRS dispose de créances clients à hauteur de 50 M€, dont environ la moitié devrait être encaissée au cours de l’exercice 2024/2025, ce qui viendra renforcer significativement la trésorerie. De plus, la facturation des stations des nouvelles commandes anticipées sur le prochain exercice, en cohérence avec l’objectif de chiffre d’affaires annuel de 30 à 40M€, constituera des revenus futurs importants. Ces éléments, combinés à une réduction attendue des CAPEX industriels et une optimisation des dépenses de R&D, permettent d’envisager une amélioration significative de la trésorerie dans les mois à venir.

HRS a démontré sa capacité à absorber un BFR élevé dans le cadre de son ambitieux cycle d’investissements, aujourd’hui finalisé. La livraison des stations en construction, dont les paiements sont effectués à 80-90% avant livraison, viendra renforcer la position financière. Par ailleurs, le Groupe a réussi à mobiliser des financements supplémentaires, notamment à travers des lignes de crédit de ses partenaires bancaires et d’une convention de trésorerie avec son actionnaire majoritaire, renforçant ainsi sa résilience financière.

Sur la base de ces éléments, la direction de HRS estime que l’entreprise dispose des ressources nécessaires pour poursuivre ses activités dans les 12 prochains mois, et qu’il n’existe pas d’incertitudes significatives susceptibles de remettre en cause la continuité d’exploitation. HRS reste solidement positionnée pour continuer à croître et à renforcer sa position sur le marché, grâce à sa capacité à générer des flux de trésorerie positifs après la livraison des stations en construction et à la réduction de ses investissements à moyen terme.

HRS se positionne sur un pipeline commercial solide de 343 M€, multiplié par 2,9 sur 12 mois. Les projets sont en phase de négociation finale et pourraient générer une croissance du chiffre d’affaires entre 30 M€ et 40 M€ pour l’exercice 2024/2025. L’ambition à moyen terme reste d’atteindre un chiffre d’affaires de 85 M€, soutenue par des projets en Europe, aux États-Unis et au Moyen-Orient.

3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d’améliorer la lecture des comptes.

3.5 Périmètre

La société HRS ne dispose pas de filiales consolidées.

Raison sociale	Pays	Méthode de consolidation
HYDROGEN-REFUELING-SOLUTIONS	France	Société mère

3.6 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel suit la performance de la Société au niveau global. L’application de la norme IFRS 8 conduit la Société à ne présenter qu’un seul secteur opérationnel.

3.7 Politique de la société en matière de gestion des risques financiers

3.7.1 Risque de liquidité

Au 30 juin 2024, la Société disposait d'une trésorerie et équivalents de trésorerie d'un montant de 6.7 M€.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estime ne pas être confrontée à un tel risque à court terme. Elle disposait de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 mois suivants la clôture.

3.7.2 Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées. Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux dépôts auprès des banques et des institutions financières n'est pas jugé significatif, la Société n'ayant des liquidités et des placements qu'avec des banques de premier rang. Le risque de crédit lié au crédit clients est jugé maîtrisé par la Société, le portefeuille clients étant essentiellement composé de grands acteurs industriels français

3.7.3 Risque de taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée au risque de fluctuation des taux d'intérêt, l'ensemble de emprunts étant à taux fixes.

3.7.4 Risque de change

L'ensemble des transactions opérationnelles de la Société est libellé en euros. La Société n'est pas soumise au risque de change à ce jour.

4.0 ECART D'ACQUISITION

En milliers d'euros	2023.06	2024.06
Ecart d'acquisition	450	450
Valeur nette	450	450

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée relative à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise.

Le groupe HRS évalue et comptabilise à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :

- D'une part le prix d'acquisition de l'entreprise acquise auquel est ajouté le montant des intérêts minoritaires dans l'acquise
- D'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise. La société a absorbé la société AEI acquise sur l'exercice par transmission universelle de son patrimoine (TUP).

L'acquisition d'AEI permet des synergies de compétences ce qui a pour conséquences de maîtriser et sécuriser le savoir-faire en limitant la dépendance externe. L'avantage économique en découlant

est de dégager une marge supérieure en internalisant le processus de fabrication. Sur cette base l'écart d'acquisition a été maintenu dans les comptes.

4.1 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Frais de développement	4 059	7 230	3 226	(54)	
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	229	570	37	(101)	405
Fonds commercial	29	29			
Autres immobilisations incorporelles	43	21	13	(36)	
Immobilisations incorporelles	4 360	7 850	3 276	(191)	405

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotation	Diminution Cess Remb.
Amortissements des frais de développement	(889)	(1 869)	(980)	
Amortissements concessions, brevets & droits similaires	(150)	(143)	(90)	97
Amortissements des autres immos incorp.	(37)	(8)	(6)	36
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 076)	(2 021)	(1 077)	133

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de frais de développement. Les frais de développement sont des frais engagés pour développer les stations à hydrogène de 200 kg et 1 Tonne. Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels qui figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Ils sont amortis sur 3 ans.

Principes comptables - Immobilisations incorporelles

En application de la norme IAS 38, les frais de développement sont initialement évalués à leur coût, diminués des éventuels crédits d'impôt afférents, puis amortis sur leur durée d'utilité estimée. Les frais de développement sont ainsi immobilisés lorsque les six critères suivants sont cumulativement remplis :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet,
- Intention de d'achever le projet,
- Capacité à utiliser ou à vendre l'actif,
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques futurs,
- Disponibilité des ressources techniques, financières et autres permettant d'achever le projet,
- Capacité à évaluer de façon fiables les dépenses rattachées à l'actif.

Les coûts de développement sont revus annuellement afin de déterminer si les critères de comptabilisation d'une immobilisation incorporelle sont toujours remplis.

4.2 Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Terrains		1 815			1 815
Constructions		23 476	130		23 346
Installations techniques, matériel & outillage	2 643	3 029	288	(25)	124
Autres immobilisations corporelles		472	546	(380)	305
Matériel de bureau	749	804	155	(100)	
Matériel de transport	56	52		(1)	(2)
Matériel informatique	614	617	48	(45)	
Immobilisations corporelles en cours	23 977	4 170	4 637		(24 444)
Avances et acomptes s/immo. corp.	770	0	781		(1 550)
Immobilisations corporelles	28 807	34 435	6 584	(550)	(407)

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotation	Diminution Cess Remb.
Amortissements des constructions		(666)	(666)	
Amortissements install tech. matériel & outill.	(693)	(903)	(233)	23
Amortissements du matériel de bureau	(431)	(217)	142	72
Amortissements du matériel de transport	(54)	(52)		1
Amortissements du matériel informatique	(276)	(342)	(105)	38
Amortissements des immobilisations corporelles	(1 454)	(2 180)	(1 126)	399

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation	Cessation contrat
Droit d'utilisation de biens immobiliers	2 710	1 669		(1 041)
Droit d'utilisation installations techniques	81	81		
Droit d'utilisation autres actifs corporels	835	1 178	449	(105)
Droit d'utilisation	3 626	2 928	449	(1 146)
<i>Dont locations IFRS 16:</i>	3 626	2 928		

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotation	Cessation contrat
Amortissement droit d'utilisation de biens immobiliers	(1 714)	(1 205)	(258)	766
Amortissement droit d'utilisation installations techniques	(81)	(87)	(6)	
Amortissement droit d'utilisation autres actifs corporels	(369)	(523)	(259)	105
Amortissements des droits d'utilisation	(2 164)	(1 815)	(522)	871
<i>Dont locations IFRS:</i>	(2 164)	(1 815)		

Principes comptables - Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt. L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

- Agencements et aménagements des constructions : 5 à 10 ans
- Installations générales, techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage 3 à 15 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 7 ans

- Mobiliers : 10 ans

IFRS 16 « Contrats de location », applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, impose au preneur, lorsque celui-ci contrôle l'actif, la comptabilisation :

- d'un passif locatif pour la valeur actualisée des loyers futurs,
- d'un actif correspondant au droit d'utilisation.

Chaque paiement au titre des contrats est ventilé entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû.

Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement, taux que la Société aurait à payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaire.

4.3. Dépréciation des actifs non financiers

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotations	Reprise
Dépréciations sur du matériel de bureau	(95)			95
Dépréciations sur du matériel informatique	(23)			23
Dépréciations des immobilisations corporelles	(118)			118

Principes comptables – Dépréciation des actifs

Dans le cadre de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est le plus petit groupe d'actifs générant des flux de trésorerie de manière autonome et correspond au niveau auquel la Société organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

4.4 Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.
Titres immobilisés non courants	6 046	6 101	55	
Dépôts et cautionnements versés	130	130	1	(1)
Immobilisations financières	6 176	6 231	56	(1)

Actifs et passifs financiers non dérivés

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers :

Conformément à la norme IFRS 9 « instruments financiers », les actifs financiers sont classés à la juste valeur ou au coût amorti, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte est comptabilisé en capitaux propres.

4.5 Actifs d'impôts non courants

En milliers d'euros	2024.06		2023.06	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Résultat fiscal déficitaire	24 094	6 065	13 077	3 269
Retraitement locations	79	20	65	16
Retraitement engagements retraites	106	27	112	30
Retraitement juste valeur titres	5 445	1 361	4 271	1 067
Retraitement AGA (Retraité en OCI)			1 359	340
Total	29 724	7 473	18 883	4 721

Principes comptables – Impôt

Conformément à la norme IAS 12, « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur à la clôture et applicables lorsque les différences temporaires se résorberont. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquelles la différence temporelle correspondante pourra être imputée.

Les impôts différés actifs relatifs aux déficits fiscaux sont reconnus quand il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

Compte-tenu des perspectives bénéficiaires de la Société, les déficits fiscaux sont activés.

4.6 Stocks et en cours

En milliers d'euros	2024.06			2023.06		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks M fournitures et aut. Approvisionnements	1 341		1 341	1 040		1 040
Produits intermédiaires finis	492		492	2 776		2 776
Stocks et en-cours	1 833		1 833	3 816		3 816

Règle comptable - Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks de matières et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et en cours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise. Les stocks et en cours de production sont le cas échéant dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur

valeur actuelle, selon une approche au cas par cas, au regard de la qualité des produits, à la date de clôture de l'exercice

4.7 Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2024.06			2023.06		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Clients et comptes rattachés	51 602	(1 248)	50 355	37 420	(1 248)	36 172
Clients et comptes rattachés	51 602	(1 248)	50 355	37 420	(1 248)	36 172

Le chiffre d'affaires sans droit immédiat à facturation, soit en raison de jalons de facturation non atteints, soit en lien avec des conditions particulières accordées à un client qui a déclenché des ordres de démarrage en avance de phase, est reconnu à l'avancement.

Règle comptable – Clients et comptes rattachés

Les créances client sont revues périodiquement par la Direction qui procède à l'évaluation de la valeur recouvrable des créances.

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur éventuelles enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation compte-tenu des échéances de paiement généralement de 60 jours.

Sur le compte Clients et comptes rattachés de 50,3 M€, environ 25 M€ concernent deux clients spécifiques comme déjà annoncé le 30 avril 2024. S'agissant du premier client, HRS a communiqué le 20 juin 2024, en annonçant la signature d'un avenant à l'accord-cadre avec pHYnix pour la livraison de 6 stations d'ici fin 2027, d'une valeur totale de 12,5 M€. Pour le second client, la démarche de renégociation qui a pour objet de faciliter la gestion de trésorerie de ce client se poursuit comme annoncé lors des résultats semestriels. Il est important de souligner que pour sa part, HRS a respecté ses obligations contractuelles. Ainsi, conformément aux dispositions de l'accord-cadre signé avec ce client, HRS a notamment déjà procédé à la commande des composants nécessaires à la fabrication des stations hydrogène faisant l'objet de l'accord-cadre et a débuté leur assemblage, mais n'a effectué aucune livraison de stations dans l'attente des paiements dus. En l'absence d'éléments factuels laissant à penser que ces créances pourraient devenir irrécouvrables, HRS a décidé de ne pas déprécier les créances de ce client. En tout état de cause, l'impact sur les états financier serait limité à la marge constatée sur les contrats avec ce client.

L'application d'IFRS 15 a conduit à la reconnaissance au bilan d'actifs sur contrats.

4.8 Autres actifs courants

En milliers d'euros	2024.06			2023.06		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Avances et acomptes versés sur commandes	2 946		2 946	8		8
Créances fiscales hors IS	2 264		2 264	2 219		2 219
Etat Impôt sur les bénéfices	182		182	112		112
Comptes courants				3		3
Autres créances	24		24	84		84
Charges constatées d'avance	349		349	251		251
Autres actifs courants	5 764		5 764	2 676		2 676

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	2023.06	2024.06
VMP - Equivalents de trésorerie	2 155	526
Disponibilités	28 107	5 559
Intérêts courus non échus s/ dispo.	324	609
Dépréciations sur VMP - Equivalents de trésorerie	(43)	
Trésorerie nette courante	30 543	6 694
Concours bancaires dettes	6	9
Trésorerie nette non courante	(6)	(9)
Trésorerie nette	30 537	6 684

Principes comptables – Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie. Les découverts bancaires sont présentés dans le passif courant. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers.

Conformément à la norme IFRS 9 « instruments financiers », les actifs financiers sont classés à la juste valeur ou au coût amorti, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé. Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le profit ou la perte est comptabilisé en capitaux propres.

4.10 Capital

Au 30 juin 2024, le capital social de la Société s'élève à 1.528.605,10 euros, divisé en 15.286.051 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune.

Les mouvements sur l'exercice clos au 30 juin 2024 des actions auto détenues peuvent être synthétisés comme suit (montants mentionnés en euros) :

	30/06/2024	30/06/2023
Nombres de titres achetés	256 190	122 315
Valeur des titres achetés	2 840 196	2 582 504
Prix unitaire moyen	11	21
Nombre de titres vendus	238 543	122 739
Valeur des titres vendus à l'origine	2 113 206	2 562 350
Prix de ventes des titres vendus	2 558 365	2 565 118
Plus ou moins-value	(445 159)	2 768
Nombres de titres annulés		
Nombres de titres	28 130	20 623
Valeur d'origine des titres	204 960	426 803

4.11 Passifs financiers

Principe Comptable – Passifs financiers

Actifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit	19 346	21 953			2 607
Endettement non courant	19 346	21 953			2 607
Emprunts auprès établis. de crédit	1 625	3 678	6 915	(2 255)	(2 607)
Autres emprunts et dettes assimilées		276	276		
Intérêts courus sur emprunts	1	15	15		
Concours bancaires dettes	6	9			3
Endettement courant	1 632	3 979	7 206	(2 255)	(2 603)

En milliers d'euros	2024.06	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Emprunts auprès établis. de crédit	21 953		3 122	2 982	2 298	1 694	11 856
Endettement non courant	21 953		3 122	2 982	2 298	1 694	11 856
Emprunts auprès établis. de crédit	3 678	3 678					
Autres emprunts et dettes assimilées	276	276					
Intérêts courus sur emprunts	15	15					
Concours bancaires dettes	9	9					
Endettement courant	3 979	3 979					

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Augmentation Inv Emp	Diminution Cess Remb.	Autres variations
Dettes de location - Non courantes	1040	821			(219)
Dettes de location - Courantes	486	371		(508)	394
Dettes de location	1 526	1 192		(508)	175

En milliers d'euros	2024.06	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
Dettes de location - Non courantes	821		357	410	55		
Dettes de location - Courantes	371	371					
Dettes de location	1 192	371	357	410	55		

Emprunts auprès des établissements de crédits

Suivi des soldes restants dû à la clôture

Emprunts	Objet	Nominal	Taux	Date	Durée	2024.06	2025.06	2026.06	2027.06	2028.06
CCO	Innovation	300	1,45%	oct-19	5,50 ans	(52)				
CIC	Stations H2	300	1,87%	oct-19	5 ans	(21)				
CCO	PGE	300	0,25%	mai-21	5 ans	(112)	(51)	0		
BRA	PGE	150	0,57%	mai-21	5 ans	(55)	(25)	0		
CIC	PGE	375	0,70%	mai-21	5 ans	(139)	(63)	0		
BNP	PGE	90	0,75%	mai-21	5 ans	(34)	(16)	0		
BPI	PGE	200	1,80%	juil-21	5 ans	(90)	(40)	(40)		
CCO	Construction	4000	1,03%	févr-22	15 ans	(3 783)	(3 492)	(3 198)	(2 901)	(2 600)
CIC	Construction	4000	1,07%	févr-22	15 ans	(3 928)	(3 639)	(3 347)	(3 076)	(2 753)
BNP	Construction	4000	1,05%	févr-22	13 ans	(3 784)	(3 493)	(3 199)	(2 902)	(2 601)
BRA/SG	Construction	4000	1,10%	févr-22	15 ans	(3 904)	(3 616)	(3 323)	(3 028)	(2 730)
BPI	Commercial	1 000	3,17%	avr-22	7 ans	(1 000)	(800)	(600)	(400)	(200)
BPI	Innovation	1 000	1,33%	juin-22	5,5 ans	(650)	(450)	(250)	(50)	
BPI	Trésorerie	1 000	1,53%	mai-22	3 ans	(333)	0			
CRCA	PGE	220	0,55%	mai-21	6 ans	(101)	(46)	0		
BPI	Innovation	100	0,72%	mars-21	8,25 ans	(95)	(60)	(40)	(20)	
CCO	Outil industriel	600	3,95%	avr-23	7 ans	(518)	(438)	(356)	(270)	(181)
CA	Outil industriel	610	3,95%	avr-23	7 ans	(520)	(439)	(355)	(267)	(176)
BRA/SG	Outil industriel	820	3,95%	mai-23	7 ans	(656)	(498)	(334)	(163)	
CA	Matériel informatique	330	3,85%	mai-23	5 ans	(264)	(200)	(134)	(65)	
CCO	Matériel informatique	330	3,85%	juin-23	5 ans	(277)	(212)	(144)	(73)	
BNP	Equipement	820	3,95%	mars-24	4,5 ans	(693)	(536)	(374)	(204)	(28)
LCL	Equipement	1000	4,35%	nov-23	4,5 ans	(909)	(722)	(527)	(323)	(110)
CCO	Equipement	525	4,65%	mars-24	5 ans	(509)	(413)	(312)	(207)	(96)
SG	Equipement	525	4,75%	mars-24	5 ans	(502)	(405)	(304)	(198)	(87)
BNP	Equipement	525	4,60%	févr-24	5 ans	(500)	(302)	(85)		
LCL	Equipement	525	3,65%	févr-24	5 ans	(501)	(403)	(301)	(195)	(85)
BPI	Innovation	800	4,04%	mars-24	8 ans	(800)	(800)	(800)	(640)	(480)
SG	Travaux nouveau siège	300	4,86%	avr-24	7 ans	(300)	(263)	(224)	(184)	(141)
BNP	Travaux nouveau siège	300	4,80%	juin-24	7 ans	(300)	(263)	(224)	(184)	(141)
CCO	Travaux nouveau siège	300	4,85%	juin-24	7 ans	(300)	(266)	(228)	(187)	(145)
Totaux		29345				(25 631)	(21 953)	(18 699)	(15 537)	(12 555)

4.12 Provisions pour engagements de retraite

En K€	Engagement de retraite
Au 30/06/2022	(120)
Entrée de périmètre	
Dotations	
Reprises	6
Pertes et gains actuariels	3
Au 30/06/2023	(112)
Entrée de périmètre	
Dotations	
Reprises	6
Pertes et gains actuariels	
Au 30/06/2024	(106)

Principes comptable – Provisions pour engagements de retraite

La loi française exige, le cas échéant, le versement d'une indemnité de départ à la retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ.

Les droits sont uniquement acquis pour les salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite. Les engagements sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements sont évalués en tenant compte de paramètres démographiques et économiques. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie.

Conformément à la norme IAS 19 révisée, le coût des services rendus et le coût des services financiers sont présentés en résultat opérationnel. Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves en autres éléments du résultat global.

Les hypothèses retenues pour l'estimation de l'engagement sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.61%
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Taux de charges sociales patronales : 45%
- Table de mortalité : INSEE 2014-2016

4.13 Autres provisions à long terme

En milliers d'euros	2023.06	2024.06	Dotation	Reprise
Provisions pour litiges		77	77	
Autres provisions pour risques	65	65		
Provisions courantes	65	142	77	

Provisions pour litiges

Au 30 juin 2024, la société HRS a conservé une provision pour risque dans le cadre d'un litige suite à des défaillances dans l'exécution d'une commande par la société AEI au cours des exercices précédents. La provision est inscrite dans les comptes pour 65 K€.

Provisions pour garanties

La société n'a pas octroyé de garanties au titre des chantiers réalisés.

Provisions pour pertes à terminaison

Dans le cas où une affaire fait apparaître un résultat prévisionnel déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée pour couvrir l'ensemble de la perte prévisionnelle. La société n'a pas identifié de contrats déficitaires.

Passifs éventuels

La Société accorde une garantie constructrice sur les stations de ravitaillement en hydrogène. En l'absence d'historique, la Société n'est pas en mesure d'estimer les coûts de la garantie à venir de manière fiable. Par ailleurs, les principaux organes composant la station, et susceptibles de présenter un défaut sont eux-mêmes couverts par la garantie des fournisseurs. La Société estime donc que le risque d'activation de la garantie par un client serait limité et n'aurait pas d'impact significatif sur ses comptes. Sur la base de ces éléments, la Société a considéré la garantie comme un passif éventuel.

Règle comptable – Autres provisions à long terme

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources à l'égard de ce tiers. Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information dans les notes annexes sauf si la probabilité d'une sortie de ressources est très faible et que l'impact est non significatif.

4.14 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2023.06	2024.06
Dettes sociales	1 359	
Charges à payer	15	15
Autres passifs non courants	1 374	15
Dettes fournisseurs	17 306	21 862
Avances acomptes reçus sur commandes	296	485
Fournisseurs et comptes rattachés	17 602	22 347
Dettes sociales	1 498	1 907
Dettes fiscales hors IS	6 906	8 513
Comptes courants groupe		3 153
Dettes s/ acquis. D'actifs	3 985	2 056
Autres dettes	4	38
Produits constatés d'avance	2 588	1 692
Autres passifs courants	14 981	17 358
Total	33 956	39 720

Note 5 : Notes complémentaires au compte de résultat**5.1 Chiffre d'affaires**

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Stations hydrogène et maintenance	21 902	26 555
Tuyauterie industrielle et autres	2 878	3 525
Chiffre d'affaires	24 781	30 082

Principe Comptable – Revenus

La Société reconnaît le produit de ses activités ordinaires conformément aux principes posés par la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement quand :

- le bien vendu n'a pas d'usage alternatif,
- la Société dispose d'un droit irrévocable à paiement au titre des travaux réalisés à date en cas de résiliation pour une raison autre qu'un défaut de performance de HRS.

La méthode de mesure de l'avancement retenu par la Société est la méthode de l'avancement des dépenses : le chiffre d'affaires est reconnu sur la base des coûts encourus à date rapporté à l'ensemble des coûts attendus à terminaison.

Le chiffre d'affaires comptabilisé qui n'a pas encore donné lieu à facturation est enregistré en actifs sur contrat à la clôture.

5.2 Achats consommés

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Achats d'études et prestations de services	(864)	(682)
Autres achats	(94)	(51)
Achats non stockés de matières et fournitures	(774)	(388)
Achat m.p., fourniture & aut. Appro.	(17 080)	(22 656)
Var. stocks mp fourniture & autres appro.	301	586
Achats consommés	(18 511)	(23 190)

5.3 Charges externes

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Sous-traitance	(191)	
Redevances de crédit-bail	(18)	(12)
Locations immobilières et charges locatives	(126)	(181)
Locations mobilières et charges locatives	(567)	(410)
Entretien et réparations	(285)	(177)
Primes d'assurances	(245)	(154)
Autres services extérieurs	(215)	(154)
Personnel détaché et intérimaire	(1 607)	(1 116)
Rémun. D'intermédiaires & honoraires	(926)	(968)
Publicité publications relations publiques	(477)	(285)
Transport	(282)	(212)
Déplacements missions et réceptions	(428)	(474)
Frais postaux et frais de télécommunications	(103)	(59)
Frais bancaires	(106)	(53)
Autres charges externes	(67)	(62)
Charges externes	(5 644)	(4 317)

5.4 Charges de personnel et effectifs

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Rémunérations du personnel	(6 504)	(5 376)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(2 813)	(2 019)
Autres charges de personnel	(44)	(25)
Charges de personnel	(9 361)	(7 420)
Cadres	58	35
Non cadres	72	45
Total effectif salariés	130	80

Conformément à la norme IFRS 2, l'impact en charges des plans d'attributions gratuites d'actions s'élève à 2,02 M€ hors forfait social. Les impacts respectifs des plans d'AGA sur l'exercice sont les suivants :

- AGA 22/3/4= 97 K€
- AGA 22/5= 54 K€
- AGA 23 1/2/3= 509 K€
- AGA 23/4= 1 093 K€
- AGA 24/1= 268 K€

5.5 Impôts et taxes

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Impôts et taxes sur rémunérations	(111)	(76)
Autres impôts et taxes	(48)	(44)
Impôts et taxes	(159)	(120)

5.6 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Dot./Amt. & Dépr. sur immo.	(2 203)	(888)
Dot. aux provisions d'exploitation	(77)	
Dotations pour dépr. des actifs circulants		(1 180)
Dot./Amt. & Dépr. sur droit d'utilisation d'actifs corporels	(522)	(499)
Rep./Amt. & Dépr. immo. Corporelles	118	
Rep./Prov. engagements de retraite	6	6
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(2 678)	(2 561)

5.7 Autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Autres charges	(157)	(87)
Production stockée	(2 283)	1 110
Subventions d'exploitation	533	74
Autres produits	6	205
Transferts de charges d'exploitation	11	12
Autres produits et charges opérationnels courants	(1 892)	1 314

5.8 Autres produits et charges opérationnels non courants

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Produits de cession d'immo. corp.	6	16
Subv. invest. virées au résultat de l'ex.	6	
Produits opérationnels non courants	12	16
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(0)	(1)
VNC des immo. incorp. cédées	(4)	
VNC des immo. corp. cédées	(151)	(2)
+/- value sur contrat de location		8
Autres charges non courantes	1	
Charges opérationnelles non courantes	(154)	5
Autres produits et charges opérationnels non courants	(142)	20

5.9 Coût de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Charges d'intérêts	(492)	(267)
Coût de l'endettement financier net	(492)	(267)

5.10 Autres produits et charges financières

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Pertes de change sur opérations financières	(2)	
Autres produits financiers	386	274
Autres produits et charges financières	385	274

5.11 Impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Impôt sur les bénéfices	(2)	(48)
Impôts différés	3 304	1 362
Impôts sur les résultats	3 302	1 313

Principes Comptables – Impôts

Les impôts sur le résultat comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges et les produits d'impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

La Société a par ailleurs considéré que la CVAE française présentait des caractéristiques entrant dans le champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

5.12 Résultat par action

	2024.06	2023.06
Résultat net en K€	(10 411)	(4 871)
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat de base	15 286 051	15 182 751
Nombre moyen d'actions pondéré - Résultat dilué	15 392 651	15 247 451
Résultat de base par action en €	(0.68)	(0.32)
Résultat dilué par action en €	(0.68)	(0.32)

Principe Comptable – Résultat par action

Le résultat net par action a été calculé en conformité avec la norme IAS 33. L'information présentée est calculée selon les deux méthodes suivantes :

- RNPA : résultat net part de la Société rapporté au nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice.
- RNPA dilué : résultat net part de la Société rapporté au nombre d'actions en circulation pendant l'exercice, augmenté du nombre d'actions dilutives potentielles relatives aux options de souscription d'actions et aux plans d'attribution d'actions gratuites.

Note 6 : Autres informations

6.1 Parties liées

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Locations immobilières	(323)	(338)
Intérêts compte courant	(38)	
Autres produits financiers		1
Autres créances	3	5
Compte courant	(3 191)	

Conformément à la norme IAS 24, la Société communique les transactions réalisées entre parties liées. Les transactions avec les parties liées concernant les opérations commerciales et financières réalisées entre la Société, sa société mère la Holding HR et ses sociétés sœurs les SCI HR, HR2 et HR3.

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la sous-location commerciale des locaux utilisés par la Société. Cette sous-location est réalisée par la holding HR,
- la refacturation de prestations de direction fournies par la holding HR,
- la convention de trésorerie liant la Société avec sa société mère la Holding HR et les SCI HR, HR2 prévoyant la possibilité aux bénéficiaires de la convention de conclure entre elles des prêts et avances de trésorerie, rémunérées au taux maximum fiscalement déductible.

6.2 Rémunérations des principaux dirigeants

Le PDG est rémunéré directement par la société.

6.3 Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	2024.06	2023.06
Honoraires HT facturés au titre du contrôle légal des comptes	48	32
Honoraires HT facturés au titre des autres prestations de services	21	19
Honoraires des commissaires aux comptes	69	51

6.4 Engagements hors bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

Banque	Montant initial de la dette	Date de fin d'échéance de la garantie	Nature des garanties données	Reste dû au 2024.06
Crédit Coopératif	300	avr.-25	Nantissement de fonds de commerce / Caution FEI et SOMUDMEC de 30 K€ chacun	52
CIC	300	Mars-25	Nantissement de fonds de commerce / Caution BPI 40%	21
Crédit Coopératif	300	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	112
BRA	150	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	55
CIC	375	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	139
BNP	90	avr.-26	Garantie de l'Etat français 90%	34
BPI	200	Août-26	Garantie de l'Etat français 90%	90
Crédit Coopératif	4 000	Fév.37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	3 783
CIC	4 000	Fév.37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	3 928
BNP	4 000	Fév.37	Hypothèque conventionnelle de 4 M	3 784
BRA	4 000	Fév.37	Aucune garantie	3 904
BPI	1 000	Mars 29	Caution BPI/FEI	1 000
BPI	1 000	Sept 27	Aucune garantie	650
BPI	1 000	Mai 26	Caution BPI	333
CRCA	220	avr.-27	Garantie de l'Etat français 90%	101
BPI	100	Mars-29	Caution BPI	95
Crédit Coopératif	600	Juin 30	Caution SOMUDIMEC 50%	518
CA	610	Juin 30	Caution BPI 40%/Nantissement de fonds de commerce	520
BRA	820	Juin 28	Caution BPI 40%/Nantissement de fonds de commerce	656
CA	330	Juin 30	Caution BPI 40%/Nantissement de fonds de commerce	264
Crédit Coopératif	330	Juin 28	Caution SOMUDIMEC 50%	277
BNP	820	Aout 28	Nantissement de fonds de commerce	693
LCL	1 000	Nov 28	Garantie BPI France et nantissement fonds de commerce	909
CCOP	525	Mars 29	Nantissement de fonds de commerce/Caution SOMUDMEC de 50%	509
SG	525	Mars 29	Aucune garantie	502
BNP	525	Mars 29	Nantissement fonds de commerce	500
LCL	525	Fév 29	Garantie BPI France et Nantissement de fonds de commerce	501
BPI	800	Mars 32	Aucune garantie	800
SG	300	Juillet 31	Pas de garantie	300
BNP	300	Juin 31	Hypothèque conventionnelle	300
CCOP	300	Juillet 31	HCNR pour un montant de 300k€ / Caution Somudimec de 50%HCNR pour un montant de 300k€ / Caution Somudimec de 50%	300

Autres engagements reçus

Banque	Nature des garanties reçus	Montant
CIC	Factoring	40
Société générale	Caution de retenue de garantie chantier client cessant de produire ses effets à l'expiration d'une année après l'achèvement des travaux	61
BNP	Cautions et avals	339

Contrats de stocks sécurisés

La Société a signé en juin 2022 un contrat de stock sécurisé avec Burckhardt, fabricant de compresseurs. Ce contrat prévoit d'une part l'engagement de Burckhardt de porter un stock tampon de compresseurs disponibles à un prix fixe pendant 2 ans et d'autre part l'engagement de la Société de payer la totalité de ce stock dans les 12 mois qui suivent sa mise à disposition.

Au 30 juin 2024, ce stock sécurisé représente un engagement estimé à 1,8 M€. Par ailleurs, la Société est en négociation des contrats de stocks sécurisés avec les fournisseurs de ses principaux composants. Ces contrats auront pour vocation à couvrir les besoins pour la production de stations entre 2024 et 2025.